et de l'Amérique centrale, est sujet à des troubles fréquents; le terrain politique n'y offre pas plus de sécurité que le sol lui-même. En outre, ce pays est désolé depuis deux ans par une guerre meurtrière; il est maintenant en proie à tous des maux de l'invasion étrangère.

Malgré ces circontances désastreuses, la Chambre française de commerce a poursuivi courageusement son œuvre, et nous avons sous les yeux le compte rendu de ses travaux pendant l'exercice 1879-1880, par son président, M. Combanaire. Ce travail, daté du 10 novembre 1880, témoigne du zèle et de l'activité de cette assemblée. Elle s'était donné pour mission:

1° De centraliser tous les renseignements utiles aux commerçants francais établis dans le pays, notamment en ce qui concerne le change et les valeurs d'or et d'argent; 2° De fonctionner comme Chambre consultative; 3° De servir d'abitre pour la conciliation des différends commerciaux; 4° De se faire l'organe des réclamations de nos nationaux vis-à-vis du gouvernement péruvien ou des compagnies de navigation, de chemins de fer, etc., établis dans le pays; 5° De rechercher les moyens d'assurer la sécurité du commerce français au Pérou; 6° De favoriser la création d'autres Chambres de commerce de toutes nationalités et de se mettre en rapport avec ces Chambres pour l'institution d'un Conseil général du commerce au Pérou et d'un établissement de crédit destiné à centraliser les traites et remises de toute nature sur l'Europe.

Cette dernière entreprise était sur le point de se réaliser lorsque la déclaration de guerre survint et obligea l'assemblée des actionnaires à rendre les souscriptions qu'elle avait déjà reçues, et à remettre à une époque indéterminée l'exécution du projet qui allait recevoir son exécution.

La Chambre française de Lima poursuit aussi la conclusion, entre la France et le Pérou, d'un nouveau traité de commerce remplaçant celui qui a pris fin en octobre 1877. Mais on comprend que dans l'état actuel des choses, aucune négociation ne pourrait être utilement entamée, et que ce projet, comme celui de la fondation des Chambres de commerce étrangères et d'une banque internationale, doit être ajourné jusqu'au rétablissement de la paix.

La Chambre française de commerce de Lima n'en a pas moins donné un exemple excellent, et l'on ne saurait trop louer l'intelligence et la fermeté dont elle a fait preuve dans les circonstances délicates et périlleuses où elle était placée.

NOUVELLES MILITAIRES

Le recrutement des musiques

Au moment où s'effectue le tirage au sort, nous croyons être utile à un certain nombre de gens, en portant à leur connaissance la circulaire que le ministre de la guerre a adressé le 2 mars dernier aux généraux commandant les corps d'armée

« Messieurs, afin de faciliter le recrutement des musiques, j'ai décidé que par exception aux dispositions contenues dans la circulaire ministérielle du 11 février 1879, relative aux engagements volontaires, les jeunes gens susceptibles d'être utilisés comme musiciens pourront contracter leur engagement pour un corps en garnison dans la subdivision de région où ils ont leur domicile.

» Ces jeunes gens devront se présenter devant le chef de corps, qui, après les avoir fait examiner à ce point de vue spécial, leur délivrera, à l'appui de son consentement, un certificat constatant leur aptitude musicale. Les engagements reçus dans ces conditions compteront, bien entendu, dans la proportion d'engagements attribués à chaque corps.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

L'installation de la nouvelle municipalité, aura lieu prochainement. C'est, dit-on, M. le Préfet du Nord, qui présidera.

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et des cultes et approuvé le 2 février 1881 par le Président de la République, des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée par les préfets, pendant le mois de janvier dernier:

M. O. 2e classe. — Louis Bouquet, cordier à Merville; 8 novembre 1880: s'est particulièrement distingué en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur. Déjà titulaire des deux médailles d'argent.

M. A. 2e classe. — Jules Claye, batelier du même lieu; 13 août 1880: a sauvé deux enfants en danger de se noyer dans un vivier profond et dangereux.

M. A. 2e classe. — Henri Turpin, nacelier au même lieu; 22 juillet 1880: sauvetage d'une petite fille tombée dans la rivière de la Bourre.

M. A. 2e classe. — François Queste, cordonnier au même lieu; 27 juillet 1880: n'a pas hésité à se jeter tout habillé dans la Lys pour en retirer un enfant.

Mention honorable. — Charles-Michel Leroy, journalier, demeurant à Annay; 22 novembre 1880: a sauvé un enfant qui avait disparu sous l'eau dans un marais couvert de glace. S'était déjà distingué en 1865 dans une circonstance semblable.

Nous apprenons que M. Rigaut, premier adjoint de Lille, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing*:

Le *Petit Nord* d'hier, contient un article rempli de faits disparates où il est question des élections de Tourcoing. Nous n'aurions pas cru en devoir donner connaissance à nos lecteurs, sans l'idée folle qu'aeue le journal lillois, de glisser le nom de la *Gazette*, dans sa salade plus ou moins littéraire.

Voici l'incident:

A la suite de la déposition de M. Em. Duvillier devant le Conseil de Préfecture, des représentations lui furent faites le lendemain par deux amis de M. Louis Duquesne, lequel se disait gravement atteint dans son honneur et dans ses intérêts par cette déposition. M. Emile Duvillier incapable de nuire à qui que ce soit, déclara aux deux amis de M. Duquesne, la bonne intention qu'il avait eue d'éclairer le Conseil, mais toutefois puisque ses paroles avaient été mal interprètées il leur donna l'assurance qu'il ferait, dans la *Gazette*, publication d'une lettre rectificative.

Cette lettre parut contenant entre autres choses le passage suivant:

« Les deux amis de M. Duquesne m'affirment sur l'honneur que ce dernier n'a pris aucunement part ni comme électeur, ni comme consommateur, aux réunions électorales privées tenues à l'Hôtel de Flandre où il est pensionnaire. »

C'était tout ce qu'il était possible de dire en pareille occurrence. M. Duquesne, paraît-il, en trouve les termes vagues. Nous croyons, nous, qu'ils sont, au contraire, des plus catégoriques. On déclare que M. Duquesne n'était aux réunions électorales conservatrices, ni *comme électeur*, ni *comme consommateur*. Il me semble que c'est absolu, complet, péremptoire, à moins cependant que M. Duquesne ne veuille qu'on établisse un *alibi*, ce qui est impossible, il le sait.

Le *Petit Nord* se plaint en outre, que cette lettre a été publiée sans signature.

L'omission de cette signature n'est pas dûe à M. Emile Duvillier, mais à une négligence de la composition typographique. Assistant à l'audience du Conseil de Préfecture, vendredi jour de la publication de cette lettre, nous n'avons pu voir la *Gazette*, en dernière lecture, sans quoi cette erreur ne se fut pas produite.

Selon sa confraternelle habitude, le *Petit Nord* décoche en passant, quelques flèches vinaigrées, à l'adresse de la *Gazette*. On lit ce passage épique:

» La *Gazette de Tourcoing*, fidèle à des procédés trop souvent constatés lors de la dernière période électorale, a refusé l'insertion d'une lettre de MM. Guillot et Desachy, rétablissant dans leur intégrité les faits dont nous venons de donner le récit, et prenant le public tourquennois pour juge de la conduite de leur adversaire. »

Nous ferons remarquer à notre excellent confrère lillois, que nos procédés ont toujours été loyaux, dans la période électorale. Nous avons donné le *programme municipal* de M. Dervaux, dans un article. Ce dernier nous envoie une longue lettre rectificative au milieu de laquelle se noyait son *contre-programme municipal*. Nous avons repêché la profession de foi communale seule, négligeant tout le reste. Le *Petit Nord* sait bien qu'en pareille matière nous ne devions donner satisfaction à M. Dervaux, qu'en ce qui concernait l'attaque. C'est ce qui a été soigneusement et intégralement fait.

Voilà pour nos procédés personnels, que le *Petit Nord* nous permette d'examiner un peu les siens.

On se rappelle que pendant cette même période électorale, l'honorable M. Désiré Debuchy pris à parti par le journal lillois lui fit parvenir une réfutation écrite. Refus énergique du *Petit Nord* d'insérer. Il fallut absolument que l'huissier intervint.

La réfutation parut donc, mais elle fut accompagnée d'injures et du plus méchant persiflage. Nous laissons le public juge de la différence des procédés. Nous nous contentons, nous, d'élaguer tout ce qui est hors de cause; le *Petit Nord*, lui, insulte en rectifiant.

De quel côté est la droiture?... Cela n'est pas douteux!... Et notre confrère lillois semble bien inconsidéré d'ouvrir une discussion sur ce point, étant donné sa manière d'agir habituelle et malheureusement pour lui, trop connue.

G. B.

Les trois commissions chargées, dans le département du Nord, d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvriront leur première session de l'année 1881, le lundi 7 mars prochain, à 8 heures du matin: A Lille dans une des salles de la Préfecture; à Douai, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville; à Valenciennes dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Voici l'ordre des concours:

Brevets élémentaires. — Aspirantes lundi 7 mars. — Aspirants, lundi 21 mars.

Brevets supérieurs. — Aspirantes, lundi 14 et mardi 15 mars. — Aspirants lundi 28 et mardi 29 mars.

Un drame à Wazemmes.

NOUVEAUX DÉTAILS

Samedi soir, vers 10 heures, l'estaminet du sieur Pecqueur, 163 rue Notre-Dame, a été le témoin d'une tentative de meurtre suivie de suicide du meurtrier.

C'est encore là un drame de la jalousie. Voici les faits:

Le sieur François Bauvin, épicier au numéro 140 de la rue, et âgé de 63 ans, entretenait depuis plusieurs mois des relations avec sa servante, Hortense Quatrecour, âgée maintenant de 21 ans seulement.

Il y a quelques jours, à la suite d'une querelle, Hortense quitta la maison de François Bauvin et alla se loger ailleurs. L'épicier conçut de ce départ un violent dépit et il mit tout en œuvre pour ramener chez lui la fille Quatrecour.

Celle-ci consentit seulement à revenir faire le ménage de son ancien patron; quant à une nouvelle cohabitation, elle s'y refusa absolument.

Quoi qu'il en soit, samedi soir, elle se trouvait avec Bauvin, vers dix heures, dans l'estaminet Pecqueur et elle y prenait une tasse de café avec lui et madame de la maison.

A un moment, Mme Pecqueur la quitta pour vaquer au service de ses autres clients. Que se passa-t-il alors? On suppose que Bauvin, qui, déjà, paraissait sous le coup d'une vive surexcitation, aura renouvelé ses instances auprès de son ancienne servante et que, celle-ci, pour y couper court, se sera levée et aura voulu partir. Bauvin, alors, se leva furieux et, saisissant sa victime par la nuque, lui porta plusieurs coups d'un rasoir dont il était muni. Hortense s'affaisa en poussant des cris de détresse. On accourut et on la trouva baignée dans son sang.

Effrayé de l'acte qu'il venait de commettre et croyant avoir tué sa victime, le meurtrier se porta alors à la gorge, avec son rasseoir, un coup qui produisit une effroyable blessure. Malgré cela, il eut encore la force de traverser en courant la salle d'estaminet, puis la rue et de rentrer chez lui, où il tomba inanimé.

Le docteur Paquet mandé en toute hâte, le trouva dans un état affreux. Le cou était coupé par une plaie béante qui, cependant n'intéressait pas directement l'artère carotide. L'homme de l'art et posa un premier appareil. Puis ce fut le tour de la victime, ellle-ci heureusement n'avait que des blessures peu graves et qui ne mettent pas ses jours en danger.

Quant à Beauvin, il a été transporté à l'hopital Ste Eugénie dans un état qui laissait peu d'espoir.

P.-S. Nous apprenons que dans l'après-midi d'hier, dimanche, le meurtrier vivait encore, et q'on avait même pu lui faire avaler quelques gouttes de bouillon.

Bauvin était veuf depuis longtemps. On dit qu'il a deux de ses enfants établis à Roubaix.

On croit avoir acquis la certitude que Beauvin a prémédité son crime.

Vendredi soir, il serait allé chez sa victime et, sur le refus de celle-ci de le recevoir, il lui avait dit qu'elle s'en repentirait.

Au cabaret Pecqueur, il lui aurait dit: Tu ne me quitteras pas et un autre ne t'aura jamais.

Hortense Quatre-cœurest mariée, elle a deux enfants. Elle vit séparée de son mari.

Dans la soirée d'hier, la rue Henri-Kolb à Lille a été le théâtre d'une tantative d'assassinat. Voici d'après des renseignements recueillis à la dernière heure, les circonstances qui l'ont accompagnée:

La nommée Sylvie Descamps, femme Rambaud, mécanicienne, âgée de 35 ans, séparée de son mari, avait eu, dans la journée, une querelle violente avec le nommé Louis Collot, tourneur en bois, son amant, chez lequel elle demeure, rue Henri-Kold, 10.

Vers neuf heures du soir, Collot rentrait chez lui accompagné d'un voisin, le sieur Charles Desmedt, déménageur, lorsque soudain la porte de la chambre s'ouvrit et la femme Rambaud s'élançant sur Desmedt, qu'elle n'avait pas reconnu dans l'obscurité, lui porta un coup de couteau à la joue. S'apercevant aussitôt de sa méprise, elle saisit Collot par la tête et le frappa de son arme à la figure.

Aux cris des victimes, les buveurs qui se trouvaient dans l'estaminet du rez-de-chaussée montèrent précipitamment et s'emparèrent de la mégère qu'ils remirent entre les mains d'un sergent de ville de service dans le quatier.

Les blessures reçues par Desmedt et Collot, n'ont heureusement aucune gravité. — Ce dernier a eu une dent brisée par le couteau qui a été retrouvé sur le palier de la chambre, quant à Desmedt, il n'a reçu qu'un entaille assez profonde à la joue.

Ce drame, dont les détails avaient été, comme toujours, fort exagérés au premier moment, a causé une vive émotion dans le quartier.

La neige, la gelée et leurs conséquences, le froid et la boue, sont revenus de nouveau nous visiter. Les trésors (?) du bonhomme Hiver, que nous devions croire épuisés par ses trop grandes libéralités de janvier, se répandent sur nous pour notre malheur.

Le pire, c'est que les travanx de bâtiment, commencés sur une assez grande échelle, se trouvent entravés, momentanément, espérons-le.

Les amateurs d'astronomie peuvent maintenant, chaque soir se donner un spectacle curieux et rare.

Ainsi que nous le disions il y a quelques jours, les trois magnifiques planètes, Saturne, Jupiter et Vénus, brillent ensemble sur notre horizon, et la seconde, Jupiter, se rapproche en ce moment avec rapidité de Vénus, la brillante « étoile du Berger ».

Pour les mythologistes et les gens à pronostics, il doit y avoir là une coïncidence *astrologique* quelconque. En tous cas, nous livrons le fait à l'appréciation de nos lecteurs qui peuvent, dès ce soir, si le ciel est découvert, entre 7 et 9 heures et si le cœur leur en dit, voir, à l'occident, le roi des dieux de l'Olympe, briller de tout son éclat à peu de distance de la superbe étoile du soir.

A la suite d'une discussion survenue hier, à neuf heures et demie du soir dans le débit de vin tenu par Mme Vial, rue Paul-Lelong, n° 1, à Paris entre une jeune fille nommée Elise Englair, âgée de vingt ans, et son amant, nommé Louis Poupi, âgé de vingt et un ans, originaire de Lille, ce dernier a frappé sa maitresse d'un coup de tire-bouchon qui l'a atteinte au-dessous de l'œil gauche. Le fer a pénétré profondément dans les chairs, et on craint que l'œil ne soit perdu.

Ces deux jeunes gens vivent ensemble depuis plusieurs mois, dans une petite chambre de la rue Jean-Jacques-Rousseau. Ils buvaient hier chez Mme Vial, lorsqu'une querelle s'éleva entre eux. Elise, irritée sur les soupçons de son amant, lui répondit le mot célèbre de Cambronne à Waterloo. C'est sur cette injure que Poupi s'empara d'un tire-bouchon placé sur une table et en frappa la jeune fille.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie de la rue Montmartre, elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu. Deux gardiens de la paix ont immédiatement arrêté Poupi et l'ont conduit chez M. Thomas de Colligny, commissaire de police, qui l'a interrogé et envoyé ensuite au Dépôt.

Depuis quelques jours, dit un de nos confrères, une aventurière se présente dans les maisons, offrant en vente de la dentelle qu'elle dit fabriquée à la main. Tout naturellement elle la cèderait à un prix très avantageux, se trouvant malheureuse et chargée de famille.

Quelques personnes ne pouvant apprécier à sa véritable valeur la marchandise, et désirant d'ailleurs venir en aide à cette femme, se sont laissées surprendre. Elles n'ont pas tardé à s'apercevoir que la dentelle qu'elles ont payé 60 et 75 cent. le mètre n'en valait pas 25.

Un incendie, qui a menacé un moment de prendre d'assez grandes proportions a éclaté hier matin, rue des Postes, 28, vers 3 h. 1/2 chez le sieur Wouters, serrurier, à Lille.

L'alarme, donnée par des passants, a permis aux secours d'arriver promptement. Les voisins réveillés en toute hâte et les pompiers du poste de la rue de Flandre accourus au premier signal ont put arrêter les progrès du fléau et permettre aux locataires des étages de s'échapper sains et saufs.

Le feu avait pris au rez-de-chaussée, servant de forge au sieur Wouters.

Après une heure d'efforts, le feu a été complètement maîtrisé.

Le sieur Wouters était, dit-on, absent de son domicile au moment de l'incendie. Il y a assurance.

ARRAS. — On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais*:

« Depuis le dégel, il se produit de fréquentes excavations aux faubourgs Ronville et Saint-Sauveur.

» La nuit dernière il s'est produit derrière Saint-Sauveur, près du sentier conduisant au faubourg Ronville un effondrement de plus de trois mètres de largeur, et d'une profondeur de plus de 40 mètres.

» Une maison qui aurait été construite sur cet emplacement, aurait disparu complètement. »

HAZEBROUCK. — Nous lisons dans une feuille hollandaise, le *Nieuw-Rotterdamsch-Courant*:

« Les Pères Trappistes français du Mont-des-Cattes ont accepté l'offre faite par M. Hontem, de Tilbourg, et viendront se fixer sur le *Konings-hof* (la métairie royale).

Le départ des Trappistes, dit à ce sujet l'*Indicateur*, sera la ruine de toute la montagne qui désormais resterait en friche; car seuls, les Pères avec leurs régimes de labeurs non rétribués, de privations, et par l'association de leurs forces, peuvent tirer parti d'un sol où tout père de famille se ruinerait inévitablement.

Mais nous croyons que quelques Pères seulement vont quitter prochainement le Mont-des-Cattes pour aller fonder en Hollande une abbaye de Trappistes.

Les décrets du 29 mars restent entiers, et un nouvel ordre du ministère suffit pour produire les résultats dont nous avons été témoins au mois de novembre dernier. En se préparant un asile à l'étranger les Pères agissent donc avec prudence. Ils ne songent pas à abandonner leur couvent du Mont-des-Cattes si on ne les en expulse pas.

— DOUAI. — La laïcisation coûte cher aux Douaisiens; l'achat d'un terrain pour la nouvelle école normale de filles grévera les contribuables de 150,000 francs; avec les contructions, les dépenses monteront largement à un demi million.

— LAMBERSART. — Avant-hier matin, dans la distillerie Lecomte, un ouvrier nommé Henri, domicilié à Verlinghem, s'étant trop approché de l'arbre de transmission de la machine en marche, fut saisi par ses vêtements et jeté par terre après plusieurs tours opérés avec une rapidité vertigineuse dans cette effrayante position.

Quand on le releva, il avait une large blessure au front et une dangereuse contusion au genou. Le médecin ne peut encore se prononcer sur les suites de cet accident.

— ESCAUDAIN. — Un de ces malheurs si fréquents dans les mines est arrivé mardi dernier à Escaudain.

Un mineur, Léopold Harnécot, travaillait au fond d'une fosse. Un éboulement se produisit tout à coup, qui l'ensevelit. Ses camarades, accourus, se mirent à l'œuvre aussitôt pour dégager Harnécot. Grâce à leurs efforts, les décombres furent déblayés en moins de cinq minutes. Mais hélas! ils ne retrouvèrent plus qu'un cadavre. Une énorme pierre avait écrasé le malheureux.

— BOULOGNE — Une dépêche d'Alexandrie signale la publication au journal officiel égyptien, de deux décrets, dont l'un nomme M. Maspero, directeur des musées, et dont l'autre accorde à chacune des deux filles de feu Mariette-Bey une pension de 200 livres égyptiennes.

— LE QUESNOY. — Mercredi soir, le nommé Rivart, cantonnier, au chemin de fer du Nord, en tournée de nuit, a été atteint et tué sur la voie près de la station du Quesnoy, par le train de voyageurs n° 742 qui par d'Aulnoye pour Valenciennes à 7 heures 58 minutes du soir.

— FÉRON. — Vendredi, on a retrouvé au pont de Sains, commune de Féron, le cadavre d'un individu jusqu'ici inconnu qui avait séjourné dans l'eau pendant une quinzaine de jours.

La gendarmerie, informée du fait, s'est rendue sur les lieux pour ouvrir une enquête On croit à un suicide, ce cadavre ne portant aucune trace de violence.

— TRITH-SAINT-LÉGER. — Avant-hier, des terrassiers étaient occupés, près de l'embranchement du chemin de fer, à charger des terres qu'ils extrayaient d'une fosse assez profonde.

Tout a coup, la croûte de terrain qui formait voûte au-dessus de l'excavation s'écroula.

Les ouvriers furent entraînés par l'éboulement.

L'un d'entre eux, Joseph Overdin, d'origine belge, âgé de 24 ans, eut le poignet droit cassé et la jambe gauche fortement endommagée.

Un autre a été assez grièvement blessé aux bras et aux jambes.

— WARGNIES-LE-GRAND. — La nommée Catherine Duthet, ménagère à Wargnies-le-Grand, auteur de l'assassinat commis le 20 septembre 1880, sur la personne de Philippe Delvalée, son mari, ayant été soumise à l'examen de trois médecins aliénistes de Lille, ceux-ci ont déclaré qu'elle était atteinte d'une forme d'aliénation mentale, connue sous le nom de monomanie ou délire des persécutions; qu'elle était par conséquent irresponsable de l'acte qu'elle a commis.

En conséquence, cette femme sera placée par les soins de l'autorité administrative dans un établissement destiné au traitement des maladies mentales.

— MAUBEUGE. — Un nommé Désiré Mereau, âgé de 51 ans, journalier à Maubeuge, contre lequel était ouverte, à Avesnes, une instruction du chef d'outrage public à la pudeur, s'est suicidé en se jetent dans la Sambre, où son cadavre a été retrouvé sur le territoire de Marpent.

— GAUDRY. — Il vient de se passer sur la route de Carnières à Gaudry, une scène de sauvagerie qui a mis la population des environs sous l'impression d'une véritable terreur.

Une jeune fille de 13 ans, habitant Gaudry allait tous les jours à Carnières pour apprendre l'état de couturière. En revenant avant-hier, elle traversait la route de Beauvois à Caudry, quand deux individus se jetèrent sur elle en lui criant: la bourse ou la vie!

La pauvre enfant effrayée au dernier point, leur donna son panier et son porte-monnaie contenant 8 francs environ, en leur disant d'une voix émue: Prenez, mes bons messieurs, c'est tout ce que j'ai, ne me faites pas de mal.

Et pendant que les deux malfaiteurs regardaient ce qu'il y avait dans le panier et dans le porte-monnaie, elle prit sa course avec rapidité, et arrivait haletante à 50 mètres de là à une bifurcation, quand terrifiée elle se vit se dresser devant elle un des deux individus qui l'avait arrêtée.

Il avait coupé à travers champs, pour l'atteindre sûrement. Il arrêta la pauvre enfant et lui demanda brusquement où elle allait.

Elle répondit balbutiant, ne trouvant pas l'idée d'une feinte, qu'elle allait au bureau de police. A ces mots les deux misérables, — car l'autre était arrivé sur ces entrefaites — se mirent sur elle, et s'emparant de ses propres ciseaux, lui crevèrent les yeux!!!

Non contents de ce traitement barbare, les sauvages, se livrèrent sur leur victime aux derniers outrages, et la martyrisèrent à un tel point, que la pauvre petite est morte le lendemain, au milieu des plus affreuses souffrances.

Elle avait été ramenée au village par des gens qui l'avait trouvée inanimée sur la route.

Elle a pu avant de mourir, raconter ces horribles détails. C'est à peine si on ose envisager un forfait aussi épouvantable.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 février. — Alfred Vermeulen, rue des Longues-Haies, cour Lampe, 3. — Jules Diou, rue Stéphenson, cour Brabant-Dhalluin, 35. — Louis Delfosse, rue de l'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, 13. — Blanche et Mathilde Dericque, jumelles, rue de l'Alma, fort Frasez, 86. — Marie Watteau, hameau du Hutin, maison Couthier, 42. — Philomène Vandevelde, rue de Mouveaux, cour Frère, 17. — Angèle Vandenhaude, rue de l'Alouette, cour Farvacque, 8. — Victor Desbonnet, rue du Grand-Chemin, cour Cocu, 20. — Arthur Wattiez, rue de la Promenade, cour Deskiens, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 février. — Georgette Delahaye, 3 mois, rue de l'Alouette, 42. — Jean Carlier, 28 ans, chapelier, rue du Collège, 107. — Anne Souris, 36 ans, ménagère rue Beaurewaert, cour Verkinder, 2. — Elise Gœthals, 11 mois, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 11. — Jules Lorthieis, 27 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Adolphe Feveau, 67 ans, rentier, rue Daubenton, 21. — Amand Capron, 71 ans, journalier, rue de l'Alouette, cour Lepers, 25.

Etat-Civil de Wattrelos DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 février. — Henri-Joseph Lampe, petit Tournay. — Silvie Clément, Ste-Marguerite. — Lambert Paulus, Touquet. — Du 9 — Désiré Vanvooren, Sapin-Vert. — Chéri-Joseph Codron, St-Liévin. — Maria Pollet, Touquet — Du 10. — Léonie-Marie-Joseph Bonte, Place. — Aline et Pauline Doutreligne, jumelles, Breuil. — Du 11. — Céline Behaghe, petit Tournay.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 février. — Marie Brunin, 2 mois 1/2, Houzarde. — Pierre-François-Joseph Defebvre, 71 ans, 4 mois, cabaretier, Gauquier. — Du 8. — Jules-Joseph Vandenbeussche, 43 ans, 7 mois, garçon de magasin, St-Liévin. — Du 9. — Henri Joseph Cossement, 60 ans, 3 mois, tisserand, Marlière. — Du 10. — Jules Canie, 5 ans, 6 mois, petit Tournay. — Angèle Vancorselis, 3 ans, 1 mois, Marlière. — Ildeverde Debarbieux, 66 ans, tisserand, Houzarde. — Du 11. — Jean-Louis-Joseph Gadenne, 72 ans, 3 mois, tisserand, Place — Du 12. — Louis-Joseph Jacquart, 59 ans, 10 mois, tisserand, Place. — Marie-Gabrielle-Joseph Steux, 88 ans, 1 mois, sans profession, Nouveau-Monde. — Honorine-Désirée Lepers, 33 ans, 7 mois, ménagère, Touquet.

MARIAGES du 12. — Frédéric Vanderstylen, 23 ans, tisserand, et Marie-Thérèse Rasson, 20 ans, bambrocheuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 6. — Magloire-Aimable Roger, 27 ans, préposé des douanes, et Désirée-Marie Jouan, 27 ans, couturière. — Louis-Joseph Verhaeghe, 30 ans, tisserand, et Eugénie Dhem, 23 ans, tisserande. — François Vercruysse, 22 ans, tisserand, et Philomène Bouvenie, 20 ans, tisserande. — Jules-Joseph Pollet, 23 ans, tisserand, et Florence Minet, 21

---

bonhomme, brûlant le pavé, emportait l'horticulteur.

On arriva rue Plumet.

Appuyé sur la portière, Simonnet examinait chaque maison. Bientôt le fiacre s'arrêta. Une horrible masure, aux gouttières égueulées, aux persiennes closes, se dressait noire et sombre. Une grande pancarte verdâtre s'étalait au sommet, portant en lettres noires, que la pluie avait à moitié effacées, ce simple mot: « Pensionnat. »

Simonnet descendit de voiture, congédia le cocher, prit le numéro de la maison, rôda longtemps, épiant le moindre bruit, à l'affût comme un limier.

Enfin, il se décida à soulever le lourd marteau.

Non sans difficulté, la porte roula sur ses gonds. Une vieille femme, vêtue de couleurs sombres, les cheveux enfermés dans un serre-tête graisseux, apparut sur le seuil et demanda à Simonnet ce qu'il voulait.

— Madame, répondit le paysan, un peu intimidé par l'air rébarbatif de la vieille, vous avez chez vous une petite fille du nom de Louise, qu'une dame vous a amenée, il y a cinq jours?

— Oui, monsieur!

— Je veux la voir...

Et comme il ne pouvait donner aucune raison plausible à son insistance, Simonnet ajouta carrément:

— Je suis son père!

La vieille répondit sèchement:

— Vous ne la verrez pas!

Simonnet s'emporta, l'*institutrice* fut inflexible. Il comprit qu'un éclat pouvait tout gâter. Enfonçant son chapeau, il quitta à regret la triste demeure.

Le dimanche suivant il retourna à Paris. Certains renseignements qu'il avait recueillis, lui avaient appris que, chaque dimanche, on conduisait à la messe les *internes* de cet étrange pensionnat.

Il alla se poster aux abords de la maison borgne, épiant anxieux, le moment où les élèves devaient sortir.

La porte s'ouvrit, et alors défila lentement, devant lui, une bande de petites filles, de six à sept ans, vêtue de robes trop larges ou trop étroites, un ramassis de guenilles et de savates.

La vieille les conduisait, coiffée d'un méchant chapeau dans lequel s'épanouissaient deux coquelicots fanés, enveloppée dans un grand tartan rouge, rudoyant celle-ci, bousculant celle-là, jappant et menaçant autour de son troupeau.

Simonnet aperçut bientôt sa protégée, *sa cadette*, un vieux livre de messe dans les mains et disant tout bas son chapelet.

Sans se montrer, les larmes dans les yeux, le digne homme suivit à distadce le sombre cortège.

Derrière lui, il pénétra dans l'église. Se glissant comme une ombre, il parvint à attirer de son côté les regards de petite Louise. L'enfant fut sur le point de pousser un cri de joie, mais elle devina le danger, et ce fut d'un coup d'œil, dans un sourire, qu'elle dit à Simonnet tout le bonheur que lui faisait sa présence.

Simonnet rampa jusqu'au banc, et, sans être vu, donna un gâteau à petite Louise Celle-ci cacha sa friandise, comme si elle l'avait volée

Alors s'engagea à mi-voix, entre le vieillard et l'enfant, ce tendre dialogue:

— Bonne sœur va bien?

— Oui, ma chérie!

— Est-ce que je la reverrai?

— Tu la reverras!...

— Et mes fleurs... Est-ce qu'elles parlent de moi.

— Tous les soirs.

— Ah! que je suis malheureuse!

— Prie bien le bon Dieu et tu reviendras avec nous.

— Oh! je le prie bien, va, et la Sainte-Vierge, si tu savais comme je la prie aussi!

. . . .

Ce manège dura de longs mois. Mme Simonnet finissait par croire que son mari était totalement fou, quand un soir, vers sept heures, elle le vit aller à l'écurie, et l'entendit crier à la Grise:

— Tu aimais bien la cadette, eh bien! c'est ce soir qu'il faut le prouver!... Retrouve tes jarrets d'autrefois, ma vieille, et tout ira bien.

Sans répondre aux questions qu'on lui adressait, il attela la jument, et, lançant un bonsoir sonore, Simonnet sauta dans sa carriole, fit claquer son fouet et s'élança sur la route de Paris.

On arriva rue Plumet.

— Bouge pas!... ordonna le campagnard au cheval.

Vivement, il alla frapper à la maison que l'on connaît. Il était sûr de la réussite: il avait appris que la vieille au tartan rouge était en province, et qu'une jeune fille la remplaçait momentanément.

Ce fut cette dernière, en effet, qui ouvrit au père Simonnet.

Sur la demande de celui-ci, petite Louise fut mandée au parloir.

L'enfant resta bouche béante.

— Ta bonne sœur est à la porte, dans une voiture, veux-tu venir l'embrasser?.. fit le bonhomme de l'air le plus simple du monde. Mademoiselle ne te refusera pas ce plaisir: n'est-ce pas, Mademoiselle?

La surveillante, ne se méfiant pas, autorisa Simonnet à emmener l'enfant quelques secondes...

A peine au seuil de la porte, Simonnet dit tout bas à Louise:

— Cours à la carriole, saute dedans et n'aie pas peur.

La joie donna des ailes à l'enfant. D'un bond, elle fut sous la banquette de la voiture. En une enjambée. Simonnet fut auprès d'elle. La Grise, à peine touchée, partit comme une flèche, faisant trembler, au bruit de son sabot, toutes les vieilles masures de la rue Plumet.

Nous ne dirons pas avec quelle allégresse l'orpheline fut accueillie à Fontenay.

En se retrouvant sous ce toit hospitalier, petite Louise eut un accès de joie folle.

Elle alla à toutes choses, les touchant, les contemplant, embrassant jusqu'aux meubles.

— Enfin, s'exclama-t-elle, avec un orgueil de reine, je suis donc chez moi!...

Cette quiétude fut de courte durée...

Trois jours après la réintégration de l'orpheline, les Simonnet étaient cités, devant M. le commissaire de police, avec ordre d'amener avec eux l'enfant qu'ils avaient adopté,

Jeanne avait voulu les accompagner.

La première personne que les Simonnet aperçurent en entrant dans le bureau du commissaire, fut l'inconnue, la mère!

Près d'elle, se tenait la vieille institutrice.

L'interrogatoire commença!

Il était bien avéré que les Simonnet avaient enlevé l'enfant de vive force; mais le magistrat ne laissa pas le temps à ces braves gens d'expliquer leur conduite, et s'adressant à la mère:

— Pourquoi avez-vous retiré votre fille des mains de M. et Mme Simonnet.

— Des motifs que je ne puis expliquer ici, m'y forçaient!

— Savez-vous seulement dans quelle maison vous la placiez?

Interrogeant petite Louise:

— Racontez-nous, mon enfant, ce que vous faisiez dans cette maison?

— Monsieur, je travaillais toujours.

— Et puis?

— Quand je n'avais pas bien travaillé, on me mettait dans la cave, et l'on me donnait du pain noir! Un jour, il y avait un grand monsieur qui avait l'air méchant comme tout et qui a dit qu'il était temps d'en finir avec moi... Alors, j'ai eu bien peur, j'ai pleuré et on m'a battue avec des cordes.

La vieille institutrice se récria bien fort. La mère cachait sa tête dans ses mains.

Le commissaire lui conseilla de renoncer à ses droits sur sa fille, il la supplia même de permettre aux Simonnet de l'adopter, à la grande fureur de l'institutrice. L'étrangère consentit. Les Simonnet adoptèrent l'enfant et jurèrent, devant le Christ, de lui donner bonne éducation et protection en toutes choses.

Petite Louise, affolée, éperdue, allait de l'un à l'autre, dévorant de caresses ses bons parents... Elle eût embrassé le commissaire, si elle avait osé!

Elle regarda la dame qui avait baissé son voile. Elle voulut lui dire une chose aimable.

L'enfant ne trouva que cette phrase aussi naïve que brutale.

— Merci, madame, de m'avoir laissée à papa et à maman!

La mère fit un soubresaut; la femme au tartan l'emmena; la malheureuse allait s'évanouir.

V

Pendant deux ans, petite Louise se crut au paradis. Elle allait au catéchisme. Au mois de juin, elle allait avoir la belle robe blanche, et les beaux souliers, et la bourse brodée en argent, et le rosaire d'ivoire, et le beau livre de messe, tout rempli d'images à surprises et de rayonnantes visions.

Un soir, petite Louise fut appelée par Mme Simonnet.

— C'est dans trois jours la première communion, dit la jardinière, tiens, voici ta toilette.

La brave femme découvrit une robe merveilleuse, un voile si transparent que, selon l'expression de petite Louise, il semblait tissé avec des fils de la Vierge.

— Maintenant je dois t'annoncer une triste nouvelle, reprit la paysanne.

— Est-ce qu'on va me ramener chez la vieille femme?

— Non, cette dame que tu as vue chez le commissaire de police, cette dame, tu sais bien... ta mère... elle est morte!

Petite Louise, religieuse au fond de l'âme, fit en silence le signe de la croix et ce fut tout.

— Elle a fait un testament! Son notaire vient de m'envoyer une copie!... Tu hérites de six cent mille francs!

— Qu'est-ce que c'est que ça?... interroger a fillette étonnée.

— C'est une fortune.

— J'en veux pas, j'aime mieux vous!

Et petite Louise embrassa ses parents d'adoption.

Elle était cependant bien héritière de la somme en question. L'étrangère était Mme la comtesse Hermance de Z...

Près de mourir, elle avait fait héritière sa fille bâtarde, en dépit des récriminations de tout son entourage.

Donc, petite Louise était riche!

Louise, dans sa chambrette, la nuit venue, ne songea qu'au grand jour, insoucieuse de ses six cent mille francs.

Une lune limpide faisait resplendir les vitres et ses rayons se jouaient capricieux dans les longs cheveux de la jeune fille.

Soudain, cette dernière releva la tête. Ce pauvre cerveau tourmenté n'était pas bien fort. Des bourdonnements arrivèrent aux oreilles de petite Louise.

— Ce sont mes fleurs, se dit-elle. Il faut que j'aille les voir et leur dire quelle belle robe j'aurai à la première communion!

Elle quitta sa chambre et descendit dans le jardin.

Les marguerites dormaient dans leurs corolles, les roses soupiraient sur leurs tiges, les pâquerettes et les primevères étaient plongées dans un doux recueillement.

— Elles font leur prière! se dit petite Louise!

Elle s'agenouilla au milieu de ses amies. Non loin d'elle, à fleur du sol, était une petite citerne qui servait à arroser les plantations.

La lune argentait ses eaux murmurantes et le vent qui passait faisait chanter les fleurs.

Vers trois heures du matin, on entendit des cris et les chiens aboyèrent. La Grise, dans l'écurie, secoua furieusement son licou. Simonnet se leva, fit taire les chiens, imposa silence à la Grise et monta se recoucher.

Quand l'aube empourpra l'horizon Mme Simmonnet, la plus matinale comme on sait, venant à la petite citerne avec ses arrossoirs, poussa un cri d'horreur... Tout le monde accourut et Simonnet tremblant arracha de la citerne petite Louise qui n'était plus qu'un cadavre.

Le cou de la malheureuse était enserré dans une sorte de tartan. On avait fait plusieurs tours de façon à ce que la strangulation fût complète et ensuite on avait dû précipiter la victime dans l'eau.

Simonnet prit le tartan... il était rougeâtre.

— C'est la vieille de la rue Plumet qui est venue assassiner notre enfant, s'écria-t-il!

M. le curé exigea que ce fût la paroisse qui payât les frais de l'enterrement. Cent petites filles en blanc suivirent le char, superbement drapé.

Simonnet et sa femme avaient ravagé leur jardin. Le cercueil disparaissait littéralement sous des brassées de fleurs. Ce fut en compagnie de ses chères amies que la cadette du bon Dieu fut conduite au cimetière.

On rechercha les assassins. La vieille de la rue Plumet qui devait être assurément complice, avait disparu. Des maraîchers, le matin même du crime, se rendant aux halles, déclarèrent avoir vu, devant le clos Simonnet, une femme répondant au signalement de l'institutrice, *accompagnée d'un homme qui semblait lui donner des instructions*!

Six mois après l'assassinat, le comte de *** jusqu'alors traqué par tous ses créanciers, sorte de bohémien du grand monde, faisait soudain peau neuve et stupéfiait tout Paris par ses dépenses princières.

Or, le comte de *** était le frère de Mme Hermance de Z... la mère de petite Louise.

UN VIEUX POLICIER.